

# Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 décembre 2015

Convocation : 09/12/2015

Affichage : 09/12/2015

Le 17/12/2015 à 20h15 les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Yveline Druetz.

**Présents** : 16 jusqu'à la délibération n°76, 17 ensuite

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, INGOUF-BIRETTE Isabelle, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, FLEURY Jean-Marie, LAY Laurence, SAINT AUBERT Julien, RAMARÉ Henri, RENET Gilles, DEGUETTE Hervé, VAUR Jean-Pierre, VERVIALLE Odile, ALESSANDRINI Marie-Claude, LEMOINE Julie, MARIE Alexandra.

René GOURDIN (arrivé après la délibération 76.)

**Absents** : 3 jusqu'à la délibération n°76, 2 ensuite

SADOT Jackie, THARSILE Marie-Berthe, GOURDIN René

**Procurations** : (2)

Monsieur SADOT Jackie donne procuration à Madame LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse

Madame THARSILE Marie-Berthe donne procuration à Monsieur DEGUETTE Hervé

**Votants** : 18 jusqu'à la délibération n°76, 19 ensuite

**Secrétaire de séance** : MARIE Alexandra.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 26 novembre 2015
2. Contrat de maintenance et contrôles réglementaires : résultat de la consultation
3. Décision modificative budgétaire relative au budget Habitations Légères de Loisirs.
4. Budget camping les Dunes - délibération relative à la création pour la saison 2016 (de mars à octobre) :
  - ⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la suppléance du gardien régisseur du camping
  - ⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire pour assurer la préparation et l'entretien des équipements mis à disposition des touristes.
5. Budget communal – délibération relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la surveillance aux abords du passage piéton situé rue du Tram.
6. Affaires, questions et informations diverses

.....

## 1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 26 novembre 2015

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 novembre 2015

## 2. **Contrat de maintenance et contrôles réglementaires - résultat de la consultation : délibération n°76/2015**

Monsieur Lefrançois, premier adjoint expose au conseil municipal qu'une consultation a été lancée afin d'attribuer les missions de maintenance et de contrôles règlementaires suivantes :

- Lot 1 : vérification et maintenance et acquisition d'extincteurs, vérification et maintenance des trappes de désenfumage, des BAES, et des alarmes incendie : les sociétés ISS, LE BOUCHER, AZI, SICLI, DESAUTEL et ISOGARD ont remis une offre ;
- Lot 2 : entretien des VMC : les sociétés THERMICLIM et CEI ont remis une offre ;
- Lot 3 : maintenance des portes sectionnelles : les sociétés AF MAINTENANCE, THYSSENKRUPP, ASSA ABLOY (Crawford) ont remis une offre ;
- Lot 4 : maintenance des chaudières gaz : les sociétés THERMICLIM, SOS GAZ, CEI et DIADEM ont remis une offre ;
- Lot 5 : contrôles réglementaires : les sociétés BUREAU VERITAS, QUALICONSULT et DEKRA ont remis une offre.

Les contrats sont d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pourront être renouvelés trois fois.

Après avoir présenté l'analyse des candidatures et des offres, monsieur Lefrançois propose de retenir :

- Lot 1 : SICLI, rue François Arago à IFS,
- Lot 2 : THERMICLIM, ZA le Pont, 10 rue Delauney à MARTINVEST,
- Lot 3 : THYSSENKRUPP, ZA les Chèvres à TOLLEVEST,
- Lot 4 : THERMICLIM, ZA le Pont, 10 rue Delauney à MARTINVEST,
- Lot 5 : BUREAU VERITAS, Parc d'activité des Fourches, 50 rue des Vindits, CHERBOURG-OCTEVILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature des contrats avec les sociétés ci-dessus retenues. monsieur Lefrançois et monsieur Sadot pourront signer les pièces relatives à ces affaires.

Vote : 18            pour : 18            abstention : 0            contre : 0

## 3. **Décision modificative budgétaire relative au budget Habitations Légères de Loisirs : délibération n°77/2015**

Les membres du conseil sont invités à approuver la décision modificative suivante :

Objet :

Proposition d'augmentation des crédits suivants :

- Achat de produits d'entretien (IPC)
- Entretien de terrain : Étêtage des peupliers (1 086 €) et remplacement d'un candélabre accidenté (2 516.94 €)
- Impôts : Forte augmentation de la CFE (cotisation foncière des entreprises) : 3 187 €

Proposition de diminution du crédit « autre personnel extérieur » : (nous n'avons pas eu besoin ou très peu de faire appel à du personnel temporaire puisque la plupart des bungalows ont été loués toutes l'année par des travailleurs en déplacement.)

section	Sens	chapitre	article	Désignation	BP2015	modification	total BP 2015
F	Dépenses	011	60631	Fournitures d'entretien	800.00	5 000.00	5 800.00
F	Dépenses	011	61521	Entretien de terrain	0.00	4 000.00	4 000.00
F	Dépenses	011	6358	Autres droits (CFE)	900.00	3 000.00	3 900.00
F	Dépenses	012	6218	Autre personnel extérieur	41 588.28	-12 000.00	29 588.28
<b>Total de l'ensemble des modifications en dépenses</b>						<b>0.00</b>	

Vote : 19          pour : 19          abstention : 0          contre : 0

**4. Budget camping les Dunes (fusionné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le budget « Equipements du Clos Moisson et des Dunes) - délibération relative à la création de postes pour un besoin temporaire pour la saison 2016 (de mars à octobre) : délibération n°78/2015**

⇒ Un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la suppléance du gardien régisseur du camping.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour un besoin temporaire, pour assurer les fonctions de gardien et régisseur suppléant, ainsi que des tâches d'agent d'entretien, pour la période du **lundi 14 mars au dimanche 2 octobre 2016** à raison de 35 heures par semaine, modulées. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

⇒ Un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire pour assurer la préparation et l'entretien des équipements mis à disposition des touristes.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire, pour assurer la préparation des équipements mis à disposition des touristes avant l'ouverture du camping ainsi que l'entretien de ceux-ci au cours de la saison, pour la **période du lundi 14 mars au dimanche 2 octobre 2016**, à raison de 35 heures par semaine, modulées. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

En outre, les membres du conseil municipal, autorisent le maire :

- A faire appel au « service missions temporaires » du Centre de Gestion pour pourvoir ces postes temporaires.
- A demander au Centre de Gestion la prise en compte d'une indemnité horaire supplémentaire pour travail un jour férié, selon le barème en vigueur pour les heures réalisées le **1er mai 2016**.
- En cas de nécessité de service, à demander le versement d'indemnités horaires supplémentaires, sous réserve de la signature d'une demande de mission complémentaire par le maire ou le maire adjoint chargé du tourisme avant l'exécution de la mission supplémentaire.

Vote : 19          pour : 19          abstention : 0          contre : 0

**5. Budget communal – délibération relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la surveillance aux abords du passage piéton situé rue du Tram : délibération n° 79/2015**

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire, pour assurer la surveillance des sorties des écoles, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, à raison de 5 heures par semaine. Rémunération au 1er échelon du grade.

En outre, elle demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel au « service missions temporaires » du Centre de Gestion pour pourvoir ce poste temporaire.

Vote : 19      pour : 19      abstention : 0      contre : 0

**6. Affaires, questions et informations diverses**

**6.1. Décision modificative budgétaire relative au budget le Clos Moisson : délibération n°80/2015**

Un crédit avait été prévu au chapitre 23, pour la réalisation de travaux réfection du réseau d'eau potable du caravaning, hors ces travaux ne peuvent être inscrits en investissement. Il reste donc un crédit disponible en investissement de 21 000 €.

L'achat de laveuses à brosse est devenu nécessaire pour l'entretien des sanitaires. Il est proposé au conseil municipal de transférer une partie de ce crédit au chapitre 21 afin de réaliser cette acquisition.

section	Sens	chapitre	article	Désignation	BP2015	modification	total
I	Dépenses	21	2188	Autres immobilisations corporelles (achat de laveuses)	0.00	4 408.00	4 408.00
I	Dépenses	23	2315	Immobilisations en cours - installation techniques.	21 000.00	-4 408.00	16 592.00
<b>Total de l'ensemble des modifications en dépenses</b>						<b>0.00</b>	

Vote : 19      pour : 19      abstention : 0      contre : 0

-

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 24 décembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.